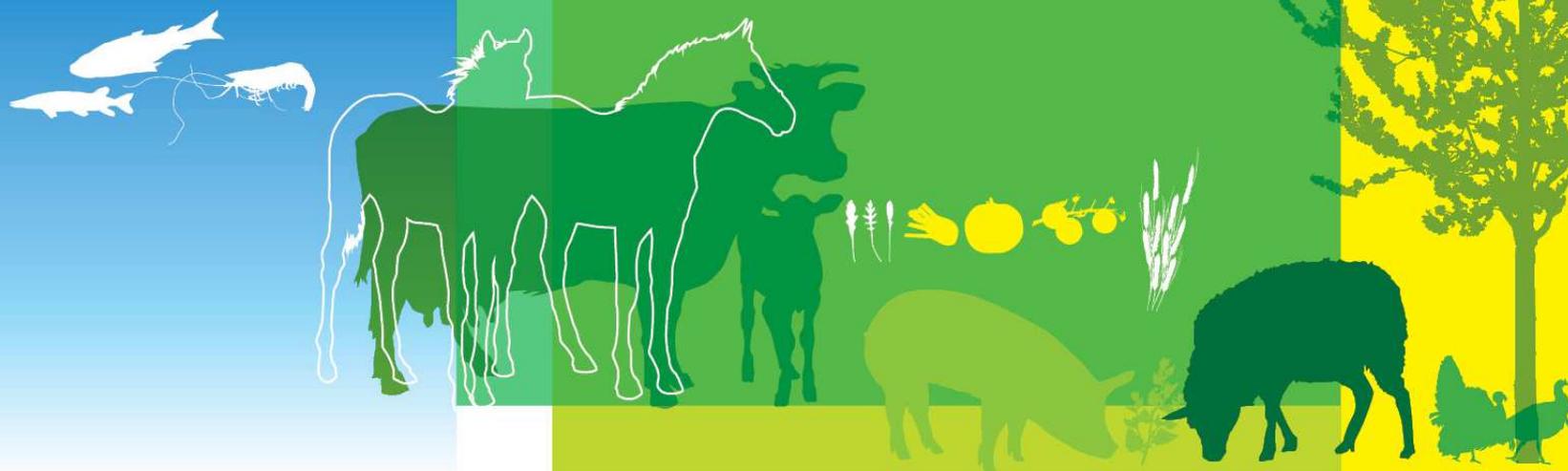


3. Programmes d'organisation d'opérateurs oléicoles et programmes de soutien au secteur de l'huile d'olive et des olives de table

26 juin 2015

Comité oléicole



1. Organisation d'opérateurs oléicoles

Trois programmes de travail réalisés de 2007 à 2015

Rappel des actions éligibles au financement communautaire

- Dom a - suivi et gestion administrative du marché
- Dom b - amélioration de l'incidence environnementale de l'oléiculture
- Dom c - amélioration de la qualité de la production d'HO et des OT
- Dom d - traçabilité, certification et protection de la qualité de l'HO et des OT
- Dom e - diffusion d'informations sur les actions menées

Le bilan des 9 années d'actions

2007 – 2009 **Axe principal** → **la production**

Les objectifs: démontrer, communiquer, informer et former

- a. Acquisition connaissance de marchés et des leviers
- b. Accompagnement des oléiculteurs vers des pratiques respectueuses de l'environnement
- c. Information pour la maîtrise des process de transformation, salle de dégustation et formation de jurés
- d. Développement de la base de données pour les contrôles et la surveillance

2009 – 2012 **Axe principal** → **la commercialisation**

Les objectifs: organisation collective et amélioration de la qualité

- a. Acquisition connaissance des produits, des consommateurs et des distributeurs
- b. Accompagnement des oléiculteurs vers des productions biologiques
- c. Valorisation des résidus d'extraction, audits moulins, assistance confiseries, formations dégustation
- d. Mise à jour des bases de données, assistance respect normes d'hygiène pour la production d'HO et OT, surveillance des résidus d'extraction

2012 – 2015 **Axe principal** → **le process**

Les objectifs: accroître les connaissances techniques pour assurer la maîtrise de la qualité

- a. Collecte de données de marchés
- b. ACV, réseaux de référence, diffusion et démonstration de données techniques
- c. Maîtrise des process et valorisation des sous-produits, création d'outils d'aide à la décision pour la production et la commercialisation d'une HO qualité, amélioration du laboratoire d'analyses
- d. Mise à jour des bases de données, surveillance des résidus et des produits de dégradation de la qualité de l'HO

2. Programmes de soutien au secteur de l'HO et des OT

Une nouvelle réglementation de l'Union Européenne suite à la nouvelle OCM

Règles établies par l'**article 29** du règlement (UE) **1308/2013** (17 décembre 2013) portant organisation commune des marchés des produits agricoles, complété par le règlement délégué **611/2014** en ce qui concerne les programmes de soutien au secteur de l'huile d'olive et des olives de table, pour leur financement UE et sa répartition, les mesures éligibles et les activités non éligibles, et, par le règlement (UE) **1306/2013** (17 décembre 2013) relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune.

Règles appliquées selon les modalités du règlement (UE) **615/2014** (6 juin 2014), pour les modifications, les avances, les garanties à constituer, les versements de l'Union, les contrôles et leurs rapports, les sanctions et les communications à l'Union.

La réglementation nationale

Le Décret ministériel 2015/561 (20 mai 2015), confie la mise en œuvre et la gestion nationale de ce régime de soutien à FranceAgriMer

Décision du Directeur Général de FranceAgriMer, détaille la mise en œuvre de ces programmes

Une évolution à l'identique en ce qui concerne,

L'organisation Ministère (DGPE) – FranceAgriMer,
Le calendrier d'exécution avec 3 périodes égales de 12 mois à compter du 1^{er} avril 2015,
Un financement de l'Union Européenne disponible de 576 000 euros par an,
Un financement national complémentaire assuré par FranceAgriMer jusqu'à concurrence de 50 % des coûts exclus du financement de l'Union.

et des nouveautés ce qui concerne,

Les bénéficiaires, qui peuvent être des organisations de producteurs et leurs associations ou des organisations interprofessionnelles reconnues (cf articles 152 et 156 du règlement (UE) 1308/2013)

Un nouveau domaine d'action: Amélioration de la compétitivité de l'oléiculture par la modernisation

Des taux de financement maximum revus à la baisse

- 75 % pour les actions menées dans les domaines a), b) et c)
- 75 % pour les investissements en biens d'équipement et 50 % pour les autres actions menées dans le domaine visé dans le domaine d)
- 50 % pour les actions menées dans les domaines e) et f)

Une affectation minimale du montant total UE à des domaines d'action spécifiques

- 20 % (115 200 €) dans le domaine de l'amélioration des incidences environnementales (dom b)
- 15 % (86 400 €) dans le domaine de l'amélioration de la compétitivité (dom c)
- 10 % (57 600 €) dans le domaine de la traçabilité, la certification et de la protection (dom e)

ce qui induit un montant de financement national complémentaire multiplié par 2, soit 140 000 euros pour FAM, dans un contexte budgétaire tendu.

3. Un nouveau programme de travail triennal 2015-2018

Le contexte

Enseignement des précédents programmes

Campagne 2014-2015 catastrophique suite à une attaque de mouche de l'olive exceptionnelle

La demande d'approbation a été déposée par l'ONIDOL, qui a délégué la réalisation du programme approuvé par FAM à l'AFIDOL

Les principaux axes

Réalisation d'un **audit** des vergers oléicoles français.

Poursuite de la collecte de données des marchés et, de l'accompagnement des oléiculteurs (vergers de référence et démonstrations pratiques).

Accentuation et plus large diffusion des actions

de développement de méthodes et de moyens de lutte biologique contre la mouche de l'olive et, d'information et de formation des acteurs de la filière, producteurs et transformateurs.

Les objectifs

Faciliter le suivi cultural des producteurs,

Améliorer l'efficacité de la transformation,

Impliquer et s'appuyer sur les transformateurs,

Afin de **garantir**, la production d'olives aux oléiculteurs et transformateurs, et, une production d'huile d'olive et d'olives de table de qualité aux consommateurs.